



# COMITÉ DIRECTEUR

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

Séance du 27 avril 2021

En visioconférence à 17h30

<b>Composition</b>	Les participants : Membres du Comité Directeur Siège : Katia MORAZZANI, Secrétaire administrative Absents excusés : Olivier SCHLATTER
<b>Ordre du jour</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Validation du Relevé de décisions du Comité Directeur du 16 mars 2021</li> <li>2. Suivi du Relevé de décisions du 16 mars 2021</li> <li>3. Point d'information de l'activité de Comité Directeur</li> <li>4. Point sur la crise sanitaire et l'évolution de la pratique de la pétanque</li> <li>5. Commission des compétitions : Point à date et calendrier</li> <li>6. Commission Communication Interne : Validation de la note Démocratie Participative</li> <li>7. Point sur la Responsabilité Sociétale du Comité Départemental et Développement Durable</li> <li>8. Principes généraux de la création d'une Équipe Technique Départementale</li> <li>9. Commission des Finances : Point à date et situation comptable et financière</li> <li>10. Questions diverses</li> <li>11. Validation de l'ordre du jour du prochain Comité directeur</li> </ol>
<b>1- Validation du relevé de décision du 16 mars 2021</b>	➤ Aucune remarque ou observation n'étant formulée, <b>le Relevé de décisions du Comité Directeur du 16 mars 2021 est adopté.</b>
<b>2- Suivi du Relevé de décision du 16 mars</b>	<p>➤ Point sur le nombre de licenciés au 27 avril 2021 : <b>1 499 licences</b> dont 58% de vétérans.</p> <p>Le taux de renouvellement des licences s'évalue à cette même date à <b>63%</b>.</p> <p>Le Bas-Rhin se place juste au-dessus de la moyenne nationale en renouvellement des licences.</p> <p>➤ La réglementation fédérale précise qu'un club ayant moins de 3 licenciés est considéré comme non affilié à la fédération.</p> <p>4 clubs sont actuellement dans ce cas dans le Bas-Rhin. Ils seront contactés par la commission « Clubs et Collectivités Territoriales » afin de faire un point sur leur situation. Un délai leur sera accordé afin qu'ils puissent se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.</p> <p>Il est rappelé que les AG des clubs sont obligatoires avec une périodicité annuelle. Compte tenu de la situation d'urgence sanitaire, la date limite de la tenue des AG est fixée à fin juin, elles peuvent éventuellement se dérouler en visioconférence à la condition que le club dispose des moyens pour le faire, notamment pour justifier la comptabilisation des votes.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A fin mai, il sera adressé à chaque maire un point sur la situation en matière de licences du ou des clubs opérant sur leur commune.</li> <li>➤ Un courrier a été envoyé aux présidents de club afin de les sensibiliser sur l'interdiction d'organisation et de participation à des concours sauvages exigée par la FFPJP et d'en faire part à leurs membres.</li> <li>➤ La modification, dans un souci de dynamisation et de lisibilité, du logo du CD67 est en cours d'élaboration.</li> <li>➤ La composition des commissions du CD67, qui peuvent encore être complétées, sera finalisée lors de la première séance qui se déroulera en présentiel.</li> </ul> <p>Les commissions « Vivre ensemble et mieux être » et « Mieux vivre » seront fusionnées (axées sur les actions dites humanitaires, les démonstrations en faveur de certains publics, la convivialité, les activités non compétitives et valorisantes, et qui prennent en compte l'aspect sociétal du sport pétanque).</p> <p>Dans le futur, chaque commission du comité directeur devra présenter ses décisions prises et actions menées lors de chaque réunion du CD.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Point sur les procédures en cours contre les deux anciens trésoriers : <u>Affaire Evenou</u></li> </ul> <p>MM. Paul-André Tramier et Jean-Marie Colantuono ont été convoqués à la gendarmerie d'Erstein et interrogés par celle-ci suite au signalement fait auprès du Procureur quant aux agissements de l'intéressé et aux griefs formulés par le CD67 à son encontre.</p> <p>M. Evenou sera également questionné, ultérieurement, sur cette affaire.</p> <p>En ce qui concerne les différentes relances du CD67 pour récupérer matériels et documents, elles demeurent, à ce jour, toujours sans réponse de l'intéressé.</p> <p><u>Affaire Plont</u></p> <p>M. Plont qui a été condamné en dernier instance pour détournement doit toujours régler le montant de sa condamnation (2 553 €) pour extinction définitive de cette affaire. La procédure de recouvrement sera relancée dès le retour à une situation sanitaire plus conforme.</p>
<p><b>3- Point d'information de l'activité du CD</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Activités qui "tournent" au ralenti, à défaut même de pouvoir organiser les championnats qualificatifs et la Coupe de France.</li> <li>➤ Il semblerait que le Ministère chargé des Sports veuillent alléger les procédures et prioriser les championnats de jeunes. Nous sommes donc en attente et tributaires des mesures qui seront prises par le gouvernement.</li> </ul> <p>Les clubs seront malgré tout assujettis aux décisions qui pourraient être prises par le préfet et les Maires.</p> <p>Les clubs seront également responsables de la mise en place et du respect des protocoles sanitaires.</p>

<p><b>4- Point sur la crise sanitaire</b></p>	<p>➤ Dans le même ordre d'idée, nous sommes contraints par les prochaines mesures qui seront prises eu égard à l'évolution de la crise sanitaire au niveau de l'État.</p>
<p><b>5- Commission des compétitions : point à date et calendrier</b></p>	<p>➤ A ce jour, le club de Kaltenhouse se porte volontaire pour l'organisation du Doublette Mixte les 5 et 6 juin. La difficulté porte sur le nombre de terrains en cas d'inscription d'un trop grand nombre d'équipes et sur l'obtention de l'accord quant au déroulement de la manifestation qui devra être demandé à la mairie.</p> <p>➤ Un courriel sera envoyé aux clubs pour faire appel à leur esprit de solidarité quant à l'organisation des différents qualificatifs et pour connaître, approximativement, le nombre d'équipes qui participeraient aux différents championnats et ce dans le but d'évaluer le nombre de terrains nécessaires dans le cadre du protocole sanitaire à appliquer (jeu sur 1 terrain sur 2). Par ailleurs, ces clubs devront obtenir l'accord de leur commune.</p> <p>➤ Le CD 67 est en attente des nouvelles directives qui seront annoncées par le gouvernement lors de la levée partielle du confinement prévu début mai.</p>
<p><b>6- Commissions Communication Interne : validation de la note Démocratie Participative</b></p>	<p>➤ La Démocratie Participative appliquée au fonctionnement du Comité départemental 67 consiste à permettre à tout licencié de se "plaindre", de manifester son désaccord ou d'attirer l'attention du comité directeur dans un souci constructif et de bienveillance. Cependant, toute décision finale appartiendra, in fine, au CD67.</p> <p>La note, annexée à ce relevé de décision, proposée au CD67 devra être validée par le CD puis envoyée aux clubs afin d'être approuvée à la prochaine assemblée générale.</p> <p>L'avantage de cette nouvelle procédure sera d'offrir à tout licencié l'opportunité de s'exprimer s'il le souhaite et de conforter la portée des décisions prises, notamment dans certaines situations plus complexes.</p> <p>Le dispositif comportera 4 types de procédure qui pourront être actionnées à la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ le droit à pétition ;</li> <li>↪ l'interpellation ;</li> <li>↪ le sondage consultatif ;</li> <li>↪ le groupe de travail de consensus.</li> </ul> <p><b><i>Le Comité Directeur n'émet aucune opposition à ce projet et aux objectifs avancés de ce dispositif.</i></b></p> <p><b><i>Le Comité Directeur décide, par ailleurs, sur ce point :</i></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) qu'en cas de saisine, le CD67 fixe le nombre de licenciés pouvant s'associer, pour déposer toute interpellation, <b>à 150 licenciés</b> qui devront avoir signé la saisine et être en règle avec la réglementation fédérale.</li> <li>2) qu'en attente de l'adoption du Dispositif CD67 et Démocratie participative par l'Assemblée générale, ce dispositif sera opérationnel, à titre expérimental, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.</li> </ol>

<p><b>7- Point sur la Responsabilité Sociétale du Comité Départemental et Développement Durable</b></p>	<p><b>La Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) :</b></p> <p>➤ Le Mouvement Sportif (MOS) fait figure de précurseur quant aux préoccupations liées à l'environnement et au respect des droits fondamentaux des individus.</p> <p>Le Ministère chargé des sports en a fait une de ses principales priorités.</p> <p>Tout un chacun a conscience des enjeux climatologiques et du vivre ensemble et du vivre mieux.</p> <p>Le CD67 ne peut ignorer cette volonté et peut même faire office d'innovateur et de précurseur au sein du monde de la pétanque, sachant que le retour sur investissement ne peut être que profitable (reconnaissance de la discipline auprès des instances publiques, aides publiques, dynamique de l'action et autres)</p> <p>➤ Il est rappelé que la RSO ne concerne pas que le développement durable mais va bien plus loin avec pour enjeu le respect de l'individu et du licencié.</p> <p>Il comporte 5 aspects</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La prise en compte de l'intérêt général</li> <li>2) Le Sociétal</li> <li>3) L'Environnemental</li> <li>4) Le Social</li> <li>5) L'Economique</li> </ol> <p>➤ Dans ce contexte, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ de s'engager dans cette démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations ;</li> <li>↳ de l'élaboration d'une charte concernant la RSO, mise en œuvre par la CD67 et proposée au club ;</li> <li>↳ d'encourager les clubs à s'inscrire sur la plateforme du CNOSF sur la RSO qui permet de "scorer" régulièrement son club quant à son comportement et avec un objectif ambitieux de 100% d'inscription ;</li> <li>↳ d'attribuer annuellement un prix ou plusieurs prix au club le plus méritant en matière de déploiement de la RSO ;</li> <li>↳ de rechercher l'obtention du Label "Développement durable, le sport s'engage" du CNOSF pour certaines de ces manifestations, en particulier le Challenge Vétérans, l'organisation la plus remarquée et la plus symbolique du CD67</li> <li>↳ de sensibiliser les jeunes licenciés à cette démarche.</li> </ul> <p><b><i>Le Comité Directeur n'émet aucune opposition à ce projet</i></b></p>
---	---

## 8- Principes généraux de la création d'une Equipe Technique Départementale

### L'Equipe Technique Départementale (ETD) :

- L'enjeu est de se doter d'un l'outil nouveau : l'Equipe Technique Départementale (ETD) prenant en considération l'ensemble de notre politique dite de compétition tournée vers la performance.

Le but est de mettre aussi en place, au niveau départemental, les directives de la politique sportive et de développement définies par la Fédération.

La création d'une ETD a donc pour vocation et pour fonction d'atteindre un objectif général, somme toute simple : disposer d'un véritable dispositif tendant à promouvoir et à concrétiser la haute performance au sein du Comité départemental et lors des compétitions de référence.

Un certain nombre d'orientations seront posées pour la constitution et la mise en œuvre de cette Equipe Technique Départementale qui concernera les Jeunes, les Espoirs, les Féminines et l'Equipe du département, voire l'arbitrage.

### ➤ LES PRINCIPES OU LES 5 MISSIONS de l'ETD :

#### MISSION 1 :

- **COORDINATION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE :**

- ↪ *Organiser le calendrier d'actions*
  - ✓ Répartition des missions de l'ETD
  - ✓ Sélections
  - ✓ Gestion administrative
- ↪ *Évaluer les actions menées*
- ↪ *Décliner au niveau départemental et des clubs les directives nationales ou régionales*

#### MISSION 2

- **COORDINATION ET ENTRAÎNEMENT :**

- ↪ *Manager l'équipe technique départementale*
- ↪ *Accompagner les joueurs*
- ↪ *Programmation des compétitions*
- ↪ *Sélection des joueurs*
- ↪ *Recruter et animer l'ETD*
- ↪ *Gérer les relations avec les clubs*

#### MISSION 3

- **COORDINATION DE L'ORGANISATION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE :**

- ↪ *Élaboration de la Feuille de Route annuelle*
- ↪ *Organisation de temps d'informations auprès des clubs*
- ↪ *Coordonner les relations avec les instances externes (Grand Est, FFPJP, ...)*
- ↪ *Mise en œuvre de la Détection*
- ↪ *Mise en place des actions de développement (USEP, UNSS, FNSU, QPV, Ruralité, ...)*

#### MISSION 4

- **COORDINATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS :**

- ↪ *« Visite » des clubs*
- ↪ *Accompagner et conseiller les clubs*
- ↪ *Former les bénévoles des clubs*

	<p><b>MISSION 5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>COORDINATION DE LA FORMATION :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Programmation des formations</li> <li>↳ Mise en place des formations</li> <li>↳ Encadrer les formations</li> </ul> </li> <li>➤ Par ailleurs, il sera recherché la signature d'une convention avec la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et la FFPJP.</li> <li>➤ Ce projet sera bien entendu expliciter pour être finalisé dans les prochains mois.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Le Comité Directeur n'émet aucune opposition à ce projet.</b></p>
<p><b>9- Commission des Finances</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il est rappelé que la gestion comptable s'effectue selon les dispositions légales en la matière et les opérations comptables sont saisies sur le logiciel Asso-Connect. Cette comptabilisation se fait au jour le jour</li> <li>➤ <b>Situation comptable et financière</b> en date du 24 avril 2021 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Montant des charges : 32 625,03€</li> <li>Montant des produits : 60 141,08</li> <li>Solde comptable : 27 516.15€</li> </ul> <p style="text-align: center;">Les principales ressources sont les licences.</p> </li> <li>➤ Désormais, seuls les deux trésoriers, Thierry TRAMIER et Patrick LITZELMANN, seront en possession d'un chéquier pour pouvoir effectuer certaines opérations inhérentes à la gestion financière au quotidien, tout en privilégiant le virement bancaire.</li> </ul>
<p><b>10- Questions diverses</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La facturation concernant l'inscription à la Coupe de France ne sera envoyée aux clubs concernés que lorsque la compétition débutera.</li> <li>➤ Le remboursement des réservations faites pour le Congrès National qui s'est finalement déroulé en visio-conférence a été effectué.</li> <li>➤ Il est demandé aux membres du CD de s'inscrire aux différentes délégations aux Championnats de France, ces délégations étant arrêtées au prochain comité directeur.</li> <li>➤ Le concours Handi-Valide qui était prévu au mois de juin est reporté au 29 septembre 2021. Il se déroulera comme initialement prévu sur le site du club d'Entzheim.</li> </ul> <p style="text-align: center;">Une réunion de la commission Handi-Valide est prévue en juin.</p>
<p><b>11- Validation Ordre du Jour du prochain CD</b></p>	<p>Prochaine réunion en vision conférence le <b>mardi 25 mai 2021 à 17h.</b></p>

Clôture de la réunion à 20h15